



REGISTRE DES ARRETES REGLEMENTAIRES

ARRETE N° 059 -2021

OBJET : POLICE MUNICIPALE – INTERDICTION DE CIRCULATION SUR LA RD 166 ENTRE LE ROND POINT DE LA PAQUENAI ET LE ROND POINT CAP OUEST

NOUS, Eveline THOREUX, Maire de la Commune de TADEN :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211.1 – 2212 – 2213.1 et 2213.2,
- VU les dispositions du Code de la Route, notamment l'Article R 225 et les articles R 37, R 233-1 ainsi que celles du Code Pénal,
- VU les travaux de voirie qui seront réalisés par l'Entreprise S.T.E. Armor (Société de Travaux Electrique) sise « rue du Suroît Z.A des Alleux » 22100 TADEN, à partir du 16 septembre 2021 pour une durée de 2 jours sur la RD 166 dans le sens Taden vers Dinan sur la commune de TADEN.
- CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

83

ARRETONS

ARTICLE 1 : la circulation sera interdite, à partir du 16 septembre 2021 et pendant toute la durée des travaux effectués par l'Entreprise S.T.E. Armor (Société de Travaux Electrique) sise « rue du Suroît Z.A des Alleux » 22100 TADEN, sur la RD 166 entre le rond-point de la Pâquenais et le rond-point Cap ouest dans le sens Taden vers Dinan sur la commune TADEN.

ARTICLE 2 : la mise en place de la signalisation sera assurée par l'Entreprise S.T.E. Armor (Société de Travaux Electrique) sise « rue du Suroît Z.A des Alleux » 22100 TADEN.

ARTICLE 3 : la signalisation de proximité du chantier sera réalisée par l'Entreprise S.T.E. Armor (Société de Travaux Electrique) sise « rue du Suroît Z.A des Alleux » 22100 TADEN.

ARTICLE 4 : le présent arrêté sera publié selon les formes prévues par l'article L 2122- 27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la commune, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera remise ainsi qu'à Monsieur le Représentant de l'Entreprise S.T.E Armor et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DINAN.

A TADEN, le 08 septembre 2021

Le Maire, Eveline THOREUX

